

## Exercice 2000 - Société d'Équipement du Département du Doubs - Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : L'article L 1524.5 (7<sup>ème</sup> alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte.

En application de ces dispositions, MM. FUSTER, LOYAT consultés au préalable, vous communiquent les informations qui suivent, tirées du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 17 septembre 2001.

### A) Bilan d'activité

Au cours de l'exercice 2000, la SEDD a enregistré un accroissement d'activité en raison d'une part de l'entrée en phase opérationnelle d'opérations importantes sur Besançon (TEMIS, Marché/Beaux Arts, ...) et d'autre part d'un maintien à un haut niveau du secteur «superstructures» (CHR et Région : lycées et Enseignement supérieur).

L'activité sur le secteur «Montbéliard» a été marquée par une stabilité en raison du retard pris dans le démarrage de nouvelles opérations.

La SEDD a poursuivi et amplifié la collaboration avec la Ville de Besançon sur des projets importants en matière de développement.

En vue de l'aménagement du site de la Mouillère, la SEDD a créé avec deux organismes bancaires une société d'aménagement dont elle détient 60 % du capital qui s'établit à 150 000 €.

Au cours de l'année 2000, une augmentation de capital de la SEDD a permis cet investissement mais aussi d'accueillir un nouvel actionnaire : la Ville de Montbéliard.

Pour assurer cet accroissement d'activité, la SEDD a embauché 4 chargés d'opérations et le parc informatique obsolète a été entièrement renouvelé.

Quelques contrats d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ont été exécutés pour le compte de sociétés privées (MNH, BUROCOM), d'autres sont en cours.

Fin 2000, 106 opérations, à divers stades d'avancement restent répertoriées dans les comptes de la société, dont environ la moitié sont considérées comme actives.

### B) Les comptes de 2000

**1) Le chiffre d'opérations** qui traduit le montant global des investissements réalisés en 2000, au travers des activités de la SEDD, ressort à près de 218 MF (~33,23 M€) contre 188 MF (~28,66 M€) en 1999 soit + 16 %.

La répartition du chiffre d'opérations selon les agences est le suivant :

Superstructures : 54,5 % , Besançon : 32,5 % , Montbéliard : 13 %

**2) Le chiffre d'affaires** de la société, qui correspond à l'ensemble des rémunérations, études et prestations réalisées par la SEDD pour ses clients s'est élevé à 15 082 KF contre 13 133 KF en 1999, soit + 14,8 %.

Les chiffres d'affaires par secteur représentent :

Agence Besançon : 49,3 %, superstructures : 31 %, Agence Montbéliard : 19,7 %.

**3) Le résultat d'exploitation** s'établit à 307 KF (46 801,85 €) (460 KF (70 126,55 €) en 1999).

Le résultat net de la société pour 2000 ressort à 524 KF (79 883,29 €) après Impôt Sociétés (212 KF (32 319,19 €)) et intéressement (292 KF (44 515,11 €)). Il était de 168 KF (25 611,43 €) en 1999. Globalement, comme pour les exercices passés, les résultats d'exercice légèrement positifs ne permettent pas d'améliorer sensiblement le haut du bilan de la société.

En revanche l'augmentation de capital par apport en numéraires pour un montant de 2 121 KF (323 344,36 €) a consolidé le fonds de roulement.

**4) Le personnel** de la SEDD s'est accru pour passer de 25 salariés en moyenne sur l'exercice 1999 à 30 pour 2000.

### C) Fonctionnement

Au cours de l'exercice 2000, le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois pour examiner les dossiers d'opérations à lancer, les budgets ainsi que les bilans d'activité.

L'Assemblée Générale a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice précédent, présentés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce rapport de gestion, relatif à l'activité de la SEDD pour l'exercice 2000.

**«M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : J'aimerais juste rappeler qu'il n'y a aucun représentant de l'opposition municipale à la SEDD, cet organisme très important puisqu'il maîtrise l'ensemble des opérations d'aménagement sur la Ville de Besançon, ne serait-ce que toutes les ZAC qui entourent la ville, tous les projets importants comme Pasteur, Marché et autres. C'est les raisons pour lesquelles je m'abstiendrai.

**M. LE MAIRE** : Oui à Besançon c'est lié à la majorité, le maire de Montbéliard y est également avec les représentants de sa majorité...

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : Il n'y a jamais d'appel d'offres.

**M. LE MAIRE** : C'est-à-dire ?

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : Notamment pour choisir les aménageurs de toutes ces zones et en plus on ne peut pas être dans ce conseil d'administration pour voir comment il fonctionne.

**M. Marcel POCHARD** : Juste un mot pour faire écho à ce que vient de dire M. RENOUD-GRAPPIN, c'est que dorénavant il faudra quand même que la Ville veuille à faire des appels d'offres pour ce genre d'appel à la SEDD. Quel que soit l'intérêt d'avoir ce genre d'outil pour la ville et le département que je ne mets pas en cause, il va falloir que la SEDD procède par appel d'offres, réponde à l'appel d'offres, oui.

**M. LE MAIRE** : Je ne suis pas sûr que ce soit obligatoire mais je suis favorable comme vous au principe.

**M. Marcel POCHARD** : Là-dessus, une toute petite observation parce que je vois qu'elle gonfle en personnel, puisqu'il y a eu une augmentation de 20 % de ce poste. En 2000 on est passé de 25 à 30, le chiffre d'affaires, lui, a augmenté de 14,8 %, je trouve que peut-être si elle répondait à des appels d'offres, ça serait plus justifié.

**M. LE MAIRE** : Pour ne rien vous cacher, Monsieur POCHARD, c'est aussi une des remarques que j'ai faite au directeur de la SEDD, à savoir qu'il faut être vigilant sur l'augmentation du personnel et de la masse salariale. C'est justifié par le fait qu'il y a des charges qui étaient externalisées au niveau de la SCET et qui maintenant ont été à nouveau internalisées au niveau de la société. Je pense entre autres à la comptabilité et à la paie, au suivi des marchés qui désormais sont faits par la structure locale. C'est vrai qu'actuellement il y a beaucoup d'opérations mais demain elles peuvent aussi se trouver en nombre moins important et il ne faut pas qu'on ait des soucis. Il faut quand même dire que nous sommes dans un réseau, celui de la SCET, la Société Centrale d'Équipement du Territoire, et que par exemple le directeur de la SEDD est mis à disposition par la SCET. Il y a des personnes qui sont donc mises à disposition.

J'ai bien noté votre remarque pour les appels d'offres et j'y suis moi aussi favorable».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 12 abstentions, prend acte de ce rapport.

M. le Maire, Président de la SEDD, M. LOYAT et M. FUSTER n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 16 novembre 2001.*